

PREVENTION



Je réserve ma formation

CODE FORMATION : FPSS093

Obligations du chef d'établissement - Etablissement recevant du public ERP



1 Jour / 7 H

INTER INTRA 1 à 10 participants PRESENTIEL Horaire de 9H à 17H

Public :

- Responsable de site ou d'exploitation
- Responsable QHSE
- Responsable RH
- Direction

Prérequis :

- Aucun

Modalité d'évaluation :

- Evaluation sous la forme d'un Quizz
- Attestation individuelle de fin de formation

Moyens pédagogiques :

- Démarche participative et active
- Exposés démonstratifs
- Etudes de cas concret
- Support pédagogique remis au stagiaire

Formateur(trice) :

La formation est délivrée par un(e) consultant(e) spécialisée en prévention des risques et conseil aux entreprises sur la sécurité incendie.

Objectifs :

- Connaître et appliquer les obligations de l'employeur en matière de sécurité et santé au travail et de la protection du public.
- Mesurer régulièrement le degré de sécurité de son établissement et du public afin d'assurer la protection d'incendie
- Planifier les obligations en matière de prévention des risques de son établissement

Programme :

La réglementation de sécurité des ERP, l'articulation sur la prévention incendie
Les situations affectant la sécurité dans un Établissement Recevant du Public (ERP).
Compréhension des particularités propres à chaque établissement.
Gestion des risques.
Accueil du public en toute sécurité.
Responsabilités du Chef d'établissement.
Fonctionnement des Commissions de sécurité.
Procédures d'autorisation des travaux.
Suivi des vérifications réglementaires.
Respect des obligations de formation.
Respect des obligations de maintenance.